
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 février 2015 à 8 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Huguette BÉLAND, directrice d'arrondissement suppléante et directrice de la Direction de l'aménagement urbain
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 35.

CA15 27 0009

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en modifiant comme suit le libellé de l'avis de motion de l'article 40.01 :

40.01 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275-104) visant à définir le terme « activités communautaires » et autres modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA15 27 0010

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275-104) visant à définir le terme « activités communautaire » et autres modifications.

Avis de motion est donné par monsieur Réal Ménard qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275-104) visant à définir le terme « activités communautaires » et autres modifications.

40.01 1150960001

Période de questions des membres du conseil

M. Caldwell désire faire quelques commentaires à l'égard de la conférence de presse tenue par le maire Coderre et le maire Ménard à l'hôtel de ville samedi dernier. Il souligne le bon travail des élus et soulève les propos du maire Coderre quant à l'appui de la ville centre pour absorber les frais judiciaires advenant une éventuelle poursuite dans le dossier sous étude. Il souligne aussi la capacité de l'arrondissement à s'adapter rapidement face à une situation comme celle-ci. M. Ménard confirme la compréhension de M. Caldwell.

70.01

Levée de la séance

Considérant l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 8 h 40.

70.02

Réal MÉNARD
Maire d'arrondissement

Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2015.